

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 97.064

L'An mil neuf cent quatre vingt dix sept le 23 Juin à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

13 Juin 1997

DATE D'AFFICHAGE

13 Juin 1997

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER et SIMONNET, Conseillers,

ETAIT REPRESENTE : Monsieur GAVEN par Monsieur HUGENDOBLER
Monsieur BOISNARD par Monsieur LE GUEUT

ETAIT ABSENT : Monsieur CHABANEAU

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 30
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Marché d'exploitation des chaufferies et piscines
Lancement d'un appel d'offres ouvert

VOTE : UNANIMITE

Le contrat d'entretien et d'exploitation des chaufferies des bâtiments communaux, d'une part, de la piscine couverte et de la piscine de Foncillon d'autre part, arrive à expiration le 30 septembre 1997.

Par suite, il s'avère nécessaire de lancer une consultation d'entreprises par voie d'appel d'offres ouvert en vue de confier à un exploitant la fourniture de chaleur, la gestion et la maintenance des installations thermiques et connexes, à partir de la prochaine saison de chauffe 97/98.

A cet effet, après mise en compétition, le bureau d'étude TH2I a été chargé de l'expertise des installations thermiques et de l'élaboration d'un cahier des charges définissant :

a) Les catégories de prestations suivantes :

1° les prestations de type P1, comprenant la fourniture du combustible nécessaire à la réalisation des obligations de l'exploitant, notamment le respect des températures contractuelles, (chauffage et eau chaude sanitaire).

2° les prestations de type P2, comprenant la conduite, la surveillance, le contrôle, le réglage des installations :

- de chauffage,
- de production et de distribution d'eau chaude et de surpression d'eau
- de ventilation mécanique,
- d'entretien courant et de fournitures diverses...

3° les prestations de type P3, ou garantie totale, comprenant :

- le maintien en permanence du bon état de marche et d'entretien ainsi que des performances des installations concernées,
- la garantie de la continuité et de la sécurité des services,
- les réparations ou remplacements de tout matériel défectueux, défaillant ou non performant tels que : chaudières, brûleurs et autres gros matériels de production de chaleur...

4° En option : réalisation de travaux d'économies d'énergie et de modernisation des installations thermiques, à savoir plus précisément :

- la mise en conformité des armoires électriques et l'installation d'un système de gestion-régulation par la mise en oeuvre d'automates programmables avec télécommande à distance et renvoi d'alarme via le réseau TELECOM,

- la rénovation totale des 17 chaufferies les plus anciennes, compris notamment les travaux de mise en conformité (tubage, évacuation des fumées , sécurité des réseaux gaz et ventilation, réfection des tuyauteries, etc)
- la refonte des réseaux aérauliques sur 2 sites, à savoir plus particulièrement :

* Palais des Congrès : la mise à niveau des équipements aérauliques permettant le fonctionnement en recyclage des centrales de traitement d'air et un rafraîchissement minimum en été compris l'installation d'un système de gestion centralisé du chauffage en fonction de l'occupation des salles...

* Piscine couverte : les travaux de rénovation en chaufferie-local de filtration, et notamment, la réfection totale du système de ventilation et de deshumidification, compris l'installation d'un système de gestion de téléalarme à distance...

L'exécution de ces travaux aura pour effet de diminuer les valeurs contractuelles, notamment les redevances P1, P2 et P3 et donc d'engendrer des économies pour les sites concernés, jusqu'à l'expiration du marché d'exploitation.

b) Les formes de marché suivantes :

. Marchés avec clause d'intéressement, pour la presque totalité des installations thermiques et connexes :

- du type MTI (Marché-Température avec clause d'Intéressement)

. Marchés sans clause d'intéressement

- du type MT (Marché-Température), pour la sous-station virtuelle du Centre d'Information et d'Orientation

- du type MC (Marché-Comptage), pour l'installation thermique de la salle de spectacle équipée actuellement d'un compteur horaire.

- du type MF (Marché-Forfait), pour la piscine de Foncillon

. Marchés du type GT (Garantie Totale) pour l'ensemble des installations thermiques,

La désignation des marchés-Types est telle que définie au Cahier des Clauses Techniques Générales des marchés d'exploitation de chauffage.

Pour ce qui concerne la piscine couverte et la piscine de Foncillon, le cahier des charges définit les mêmes prestations que pour les chaufferies, auxquelles sont rajoutées les prestations du traitement de l'eau, compris la fourniture des produits, le nettoyage

des plages, des bassins, des fonds de bassins et des surfaces des plans d'eau, ainsi que la fourniture des matériels.

La durée du contrat est de HUIT (8) ans.

Le bureau d'Etudes TH2I a estimé le coût global des prestations des marchés de base P1, P2, et P3 pour les installations concernées à 3 400 000 Frs TTC/an, un montant de 2.500.000 francs TTC la première année, qui diminuera tous les ans en fonctions des travaux exécutés.

Par suite, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter le dossier de consultation d'entreprises élaboré par le bureau d'études TH2I et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation d'entreprises par voie d'appel d'offres ouvert pour la dévolution du contrat d'exploitation des chaufferies et piscines de la Ville de ROYAN.

Le dossier de consultation d'entreprises peut être consulté au Secrétariat Général.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis de la Commission des Travaux,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le dossier de consultation d'entreprises établi par le bureau d'études TH2I concernant le marché d'exploitation des chaufferies et piscines de la Ville de ROYAN,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à lancer une consultation d'entreprises par la voie d'un appel d'offres ouvert, en application des articles 295 à 298 du Code des Marchés Publics,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des marchés,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, dans le cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, à signer le ou les marchés négociés à intervenir, en application de l'article 104.1, 2ème alinéa du Code des Marchés

Publics,

- d'imputer les dépenses correspondantes au budget Communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 30 Juin 1997
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS